

UNE HISTOIRE SOMMAIRE DES RELIGIONS SELON LA *DOCTRINA PUERIL* DE RAMON LLULL

Armand LLINARÈS

Ramon Llull, chrétien zélé, défenseur ardent de la catholicité, n'en est pas moins un connaisseur des autres religions. Dans l'un de ses premiers ouvrages, le *Llibre del gentil e los tres savis*, il dresse les tableaux successifs des trois religions révélées, face à un païen ignorant de Dieu. Vers la même époque il consacre quelques chapitres de la *Doctrina pueril* aux «tres ligs»¹, qui traitent en fait de l'histoire des religions, telle que pouvait la concevoir un auteur chrétien médiéval. Les trois religions révélées sont ici encadrées, d'une part par la religion naturelle, «ley de natura», et d'autre part par la gentilité, «De gentils». Il convient de suivre Llull dans son exposé pour en mesurer la portée et l'orientation. L'histoire des religions telle qu'il la conçoit s'oriente en effet vers une apologétique du catholicisme.

Comme son nom l'indique, la *Doctrina pueril* est un livre d'enseignement à l'usage d'un enfant, entendons par là un jeune homme, fils supposé de l'auteur, ce qui n'est proprement qu'une fiction littéraire. Mais cette fiction oblige Llull à être très précis pour être compris de son jeune lecteur. C'est pourquoi chacun de ses chapitres commence par une définition qu'il tente ensuite d'éclairer par des exemples.

Ainsi explique-t-il à son jeune lecteur que «la loi naturelle est un

1. Titre général du tableau des religions dans *Doctrina pueril (DP)*, *Obres de Ramon Llull (ORL)* I, Palma 1906, p. 120.

commandement intelligible, compris par un discernement raisonnable, pour être obéissant à Dieu»². La loi ou religion naturelle est donc un commandement que la raison humaine comprend et selon lequel il convient d'obéir à Dieu. Du point de vue de Llull, l'obéissance à Dieu est le fait premier de toute croyance qui nous est enseignée par «les oeuvres réalisées par les éléments, les plantes, les bêtes, les oiseaux, les hommes et toutes les autres créatures»³. En effet, tout ce que font les créatures selon l'ordre naturel signifie que l'homme doit user de raison, doit obéir à Dieu et doit faire «ce qui le conduit à la fin pour laquelle il est créé»⁴. C'est pourquoi la religion naturelle a été celle des patriarches et des prophètes du temps d'Adam jusqu'à celui de Moïse. Elle a été aussi la religion des «philosophes qui recueillirent la science de philosophie»⁵. La religion naturelle est, pour tout dire, dans l'ordre normal des choses⁶. Elle est conforme à la raison, et en tant que telle, elle est le fondement obligé des religions révélées et donc de la plus ancienne, la religion juive qui commence réellement avec Moïse, ce qui explique que les patriarches Abraham et Isaac ne sont pas nommément cités avant lui.

Moïse apparaît comme le fondateur véritable de l'ancienne loi, une religion écrite, ce qui n'était pas le cas de la loi naturelle, une loi simplement orale. Ce qui caractérise, en effet, l'ancienne loi c'est d'être un commandement écrit, «manat e donat per Deu a Moysen»⁷. Or, il est si convenable et si raisonnable d'obéir aux commandements de Dieu, «que no tant solament hi hac mester ley natural, anc covenc que nostre Senyor Deus parlás ab Moyse e que li donás ley escrita, per so que l'onrament fos pus fort e que hom fos pus obligat e encarregat al manament de Deu»⁸. La religion naturelle prévoit, certes, que l'on obéisse à Dieu. Mais, pour que cette obéissance soit reconnue comme une obligation, il importait que Dieu parlât à Moïse et lui dictât une loi écrite, résumée dans les dix Commandements de Ex 20,2-17. Pourquoi Moïse a-t-il été choisi par Dieu pour recevoir cet ordre? Parce qu'il était un prophète, c'est-à-dire «un homme inspiré et illuminé par l'esprit de Dieu»⁹.

2. *DP*, cap. 68, 1, *ORL I* 120.

3. Cap. 68, 2, *ibid.*

4. *Ibid.*

5. Cap. 68, 4, p. 121.

6. Cap. 68, 5, *ibid.*

7. Cap. 69, 1, *ibid.*

8. *Ibid.*, pp. 121-122.

9. Cap. 69, 2, p. 122.

Moïse était un juif, seigneur du peuple d'Israël, homme de si sainte vie que notre Seigneur Dieu se montra à lui et lui révéla «de quelle façon il avait créé le monde, comment il avait mis Adam et Eve au paradis terrestre, comment Adam désobéit à Dieu, comment Noé fut dans l'arche et comment se produisit le déluge. Dieu révéla encore à Moïse de nombreuses autres choses, comme cela nous est raconté au premier livre de l'ancienne loi»¹⁰. Ce dernier propos demande à être nuancé: en se révélant à Moïse, Dieu dit qu'il est apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob, mais il ajoute qu'il ne s'est pas fait connaître d'eux sous le nom du «Seigneur»¹¹. Il ne rappelle pas à Moïse les faits rapportés dans *Genèse*, antérieurs à Abraham. Toutefois ces faits sont supposés être connus par la lecture du premier livre de l'Ancien Testament.

L'important est surtout que, après l'éloge sans réserve de Moïse, Llull passe à une critique des juifs contemporains de Jésus et à celle des juifs de son époque. L'ancienne loi annonçait la nouvelle, l'avènement du Christ. Llull insiste sur ce fait: «Dans l'ancienne loi il y avait bon nombre de prescriptions, *establiments*, et de traditions, *custumes*, qui signifiaient la loi nouvelle.»¹² Il ajoute: «L'ancienne loi existe pour être le principe, *comensament*, et le fondement, *fonament*, de la nouvelle, et la loi nouvelle existe pour être le fruit, *fruyt*, et l'accomplissement, *compliment*, de l'ancienne.»¹³

C'est ce que les juifs n'ont jamais voulu admettre. Ils demeurent ainsi dans l'erreur en ne comprenant pas la signification exacte des enseignements de l'ancienne loi, préfiguration de la nouvelle, apportée par Jésus et confirmée par les Évangiles. L'erreur est d'autant plus grave qu'elle a conduit les juifs d'autrefois à condamner Jésus¹⁴ et qu'elle rend les juifs d'aujourd'hui incapables de suivre correctement les enseignements et les prescriptions de leur propre loi¹⁵.

Quant à la religion nouvelle, «elle est une grâce de Dieu, fondée sur la loi naturelle et sur l'ancienne loi écrite»¹⁶. Le christianisme se fonde donc sur les religions qui l'ont précédé. Mais, bien entendu aussi, le fondement essentiel de la religion nouvelle est «la jonction, *ajus-*

10. Il s'agit des événements rapportés dans *Genèse*.

11. Ex 6,2-5.

12. *DP*, cap. 69, 5, *ORL* I, 122.

13. Cap. 69, 6, pp. 122-123.

14. Cap. 69, 7, p. 123.

15. Cap. 69, 8, *ibid.*

16. Cap. 70, 1, *ibid.*

tament, et l'union, *ligament*, du Fils de Dieu et de la nature humaine, prise de Notre Dame sainte Marie, vierge glorieuse»¹⁷. L'union de la nature divine et de la nature humaine en Jésus donne sa signification au christianisme et le différencie du judaïsme, tout en se fondant sur lui: Jésus est venu au monde pour annoncer la religion nouvelle et nous l'offrir à nous pécheurs par sa passion et par sa mort. En effet, tout comme Dieu «donna l'ancienne loi à Moïse par l'écriture, Jésus-Christ donna la loi (nouvelle) par passion et morte, demandant à son peuple de lui obéir, de l'aimer, de le craindre et de le servir»¹⁸.

Les Commandements de Dieu, fondement de l'ancienne loi, se trouvent renforcés dans la religion nouvelle par le fait que Jésus, Dieu et homme, a voulu être au service de son peuple au point de désirer mourir pour lui. Aussi, ceux qui aujourd'hui vont à l'encontre des commandements du christianisme sont plus coupables que ceux qui allaient à l'encontre des commandements de l'ancienne loi¹⁹.

Ce que nous savons de la vie et de l'enseignement de Jésus nous est rapporté par les quatre évangélistes: Matthieu et Jean, apôtres, Marc et Luc, disciples. Grâce à eux, nous savons par le détail les paroles prononcées par Jésus, ses oeuvres, les miracles qu'il accomplissait, ainsi que les béatitudes qu'il nous promettait²⁰.

Si le christianisme est bien fondé sur l'ancienne loi, il en est surtout l'accomplissement parfait et lui est donc supérieur, cela en raison de la Trinité et de l'Incarnation qui lui sont propres. Croire à la loi nouvelle procure une foi plus grande que la croyance à la loi ancienne et, par voie de conséquence, comprendre la loi nouvelle requiert une intelligence plus grande que l'ancienne. Foi et intelligence sont donc intimement liées, et il résulte que la loi nouvelle est incontestablement supérieure à l'ancienne loi, le christianisme accordant à l'homme un plus grand mérite grâce à une foi et à une charité plus grandes, grâce à un plus grand amour, grâce à une intelligence plus grande²¹.

Avec l'histoire de l'Islam, le changement de ton va être radical. À l'histoire modérément critique du judaïsme, à l'apologie du christianisme va succéder un blâme. Ce qui surprend aussi dès l'abord, c'est que, sous le titre «De Mafumet», le chapitre 71 consacre à la religion musul-

17. *Ibid.*

18. Cap. 70, 2, pp. 123-124.

19. Cap. 70, 3, p. 124.

20. Cap. 70, 5-6, *ibid.*

21. Cap. 70, 7, *ibid.*

mane un développement beaucoup plus long que celui accordé à la loi naturelle, à l'ancienne loi ou à la nouvelle. Treize paragraphes, dont certains relativement copieux, se succèdent pour condamner le fondateur de l'Islam, après l'éloge des fondateurs du judaïsme et du christianisme. De ce long chapitre, long surtout dans la mesure où le propos de Llull est d'esquisser une histoire sommaire des religions connues à son époque, nous noterons les points principaux, en relevant à l'occasion quelques inexactitudes.

À l'opposé de Moïse, «homme de sainte vie», et de Jésus, Dieu et homme, Mahomet était un homme mensonger. Il a écrit le Coran, tout en prétendant que celui-ci était la loi donnée par Dieu aux Sarrasins²². Cette assertion initiale donne le ton des propos de Llull sur l'Islam, propos qui contredisent sur ce point l'article quatre de la loi des Sarrasins, dans le *Livre du gentil et des trois sages*, où il est dit et prouvé que le Coran est bien la parole de Dieu²³.

Par la suite, une confusion consiste à dire que Mahomet était originaire de Yathrib, ancien nom de Médine, Madinat al Nabi, la ville du Prophète. En réalité, c'est à partir de la fuite de Mahomet de la Mecque pour Médine, année de l'Hégire, que sont comptées les années du calendrier musulman. «C'est donc à Médine, la ville du Prophète, que commence pour lui une vie nouvelle.»²⁴ En revanche, Llull est dans le vrai quand il affirme que les Sarrasins font «révérence» à La Mecque, tout comme les chrétiens au Saint Sépulcre à Jérusalem²⁵. Il est également vrai que les anciens habitants de l'Arabie étaient des idolâtres qui adoraient «le soleil, la lune, les bêtes et les oiseaux» et qui ignoraient Dieu. Le fait est attesté par l'histoire et par les nombreuses mentions des «polythéistes» dans le Coran.

Que Mahomet ait accompli de nombreux voyages à Jérusalem est également historique, puisqu'il fut conducteur de caravanes, au service de Khadidja, sa première femme. Y a-t-il fait la rencontre d'un reclus, «un faux chrétien» nommé Micolau, connaisseur du judaïsme et du christianisme, qui l'aurait endoctriné?²⁶ Le fait relève sans doute de la légende, mais il est en revanche certain que Mahomet a subi l'influence

22. Cap. 71, 1, p. 125.

23. *Llibre del gentil e los tres savis*, llibre 4, art. 4.

24. D. MASSON, *Le Coran*, Introd., «Bibl. de la Pléiade», 1967, p. XXVIII.

25. *DP*, cap. 71, 2, p. 125.

26. Cap. 71, 4-5, *ibid.*

de judéo-chrétiens. C'est ainsi qu'il apprend plusieurs enseignements de l'Ancien Testament et des Évangiles²⁷. Mais il n'est pas avéré qu'il se rendît sur un mont près de Yathrib où il demeura quarante jours, en souvenir des quarante jours passés par Jésus au désert²⁸ et de ceux que Moïse avait passés au mont Sinai²⁹. L'histoire ne rapporte qu'un court séjour de trois jours dans une grotte, avant l'entrée de Mahomet à Yathrib³⁰.

Il est intéressant de noter le résumé très condensé, mais assez exact de l'annonce de la révélation aux habitants de Yathrib et de ses démêlés avec ceux de La Mecque³¹. Aux premiers, il annonce la résurrection des corps et la promesse de joies matérielles au paradis³², ce qui n'est pas pour leur déplaire. Très rapidement Mahomet a de nombreux adeptes dans ce qui va devenir la ville du Prophète. Mais il est vrai aussi que Mahomet rêve de conquérir sa ville natale, La Mecque, ce qu'il fera quelques années après.

Il convient de blâmer Mahomet, «homme mensonger», d'avoir été également un homme «très luxurieux, (qui) eut huit femmes et entretint des relations sexuelles avec bon nombre d'autres»³³. Le fait est avéré, mais seulement après la mort de sa première épouse, Khadidja, en 620³⁴.

Ce qui est particulièrement important aux yeux de Llull est la rapidité avec laquelle l'Islam s'est propagé après la mort du Prophète. Si les conquêtes musulmanes ont été rapides, cela s'explique par un tiédissement de la foi chrétienne dans les pays conquis: «La dévotion et la charité s'étaient refroidies chez les chrétiens qui habitaient les pays d'outre-mer.»³⁵ Historiquement, la réflexion de Llull est pertinente: la conquête de la Syrie, de Jérusalem, de l'Égypte, de l'Afrique du Nord fut fort rapide à cause de la faiblesse chrétienne qui lui était opposée. Le même scénario se reproduira d'ailleurs en Espagne. Que les premières conquêtes aient été accomplies sous le règne de Abu Bakr, premier successeur de Mahomet, est incontestable. On ne peut en revanche lui attribuer l'initiative d'une rédaction définitive du Coran,

27. M. GAUDEFROY - DEMOMBYNES, *Mahomet*, Paris 1969, p. 69.

28. Mt 4,2; Mc 1,13; Lc 4,2.

29. Ex 34,28.

30. GAUDEFROY - DEMOMBYNES, *Mahomet* 107.

31. *DP*, cap. 71, 6-7, p. 126.

32. *Coran*, Sourates 13, 18, 37, 39, 43, 52, 56, 78, etc.

33. *DP*, cap. 71, 8, p. 126.

34. Sur les femmes du Prophète, voir GAUDEFROY - DEMOMBYNES, *Mahomet* 223-233.

35. *DP*, cap. 71, 9, p. 126.

qui revient à Uthman, gendre du Prophète et troisième Calife³⁶.

Si les chrétiens se sont montrés faibles devant la poussée de l'Islam, il n'en reste pas moins qu'au sein même des musulmans, il en est parmi les plus savants qui contestent la qualité de prophète de Mahomet. La plupart d'entre eux appuient leur contestation sur les faits et gestes du Prophète qu'ils jugent inconvenants. Pour empêcher que cette contestation ne gagne du terrain, il est interdit d'enseigner la logique et la physique en terre d'Islam³⁷.

De cette contestation, les chrétiens pourraient tirer avantage. Il leur serait facile de convertir à la foi catholique ces Sarrasins sceptiques. Il convient donc d'organiser cette conversion en commençant par apprendre l'arabe et en ne redoutant pas d'affronter la mort, si besoin est. Ces Sarrasins convertis, le peuple se convertirait volontiers, à l'exemple de ses grands savants³⁸. Il y a là, ramassé en quelques lignes, un programme de conversion qui demeurera constant chez Llull. Le fait est assez remarquable pour être souligné.

S'il en est ainsi, il convient d'entreprendre la conversion des Sarrasins de la même façon que les apôtres entreprirent de convertir le monde, en répandant larmes et sang, en affrontant de nombreux périls et la mort. Il faut que les bienheureux sages du peuple chrétien aillent prêcher aux Sarrasins et aux infidèles³⁹. Mais une telle entreprise ne peut réussir qu'à la seule condition que reviennent la ferveur et la dévotion d'autrefois⁴⁰.

Cette condition remplie, on pourra s'attacher à la conversion de tous les peuples, nombreux à vivre dans l'erreur. Ces peuples sont les gentils, «gens sans loi, qui n'ont pas connaissance de Dieu». Et, parce que selon l'ordre de la nature, tout homme doit avoir connaissance de son Créateur, les gentils, bien qu'ils ignorent Dieu, font pour le moins honneur à certaines créatures, signifiant par là qu'il existe des êtres plus nobles qu'eux-mêmes⁴¹.

Cette définition des gentils ou païens correspond bien à l'idée que

36. MASSON, *Le Coran*, Introd., p. XL.

37. *DP*, cap. 71, 10, p. 127. Les propos de Llull correspondent aux attaques de Ghazali contre la philosophie d'inspiration grecque dans son *Tahafut alfalasifa*, *Destruction des philosophes*. Voir M. CRUZ-HERNÁNDEZ, *Historia de la filosofía española. Filosofía hispano-musulmana* I 162-165.

38. *DP*, cap. 71, 11, p. 127.

39. *Ibid.*, 12, *ibid.*

40. *Ibid.*, 13, pp. 127-128.

41. *Ibid.*, cap. 72, 1, p. 128.

nous nous en faisons nous-mêmes. Désignés également sous le nom d'idolâtres, il en est qui adorent des idoles, d'autres vénèrent le soleil, la lune ou les étoiles, d'autres les éléments, bref leurs croyances sont fort diverses⁴². Mais leur point commun est d'être dans l'erreur.

La diversité des gentils est si grande qu'il est impossible de les énumérer tous. Llull en propose une liste dans laquelle figurent notamment les Mongols, les Tartares, les Bulgares, les Hongrois, les Comans⁴³, les Russes, les Nestoriens⁴⁴. Il est curieux de voir figurer dans cette liste les Bulgares et les Russes orthodoxes, les Nestoriens, hérétiques du christianisme. Pour les Grecs, il est précisé qu'ils sont «chrétiens»⁴⁵. Pour Llull, sont gentils tous les peuples qui ne pratiquent pas l'une des trois religions révélées et tous les chrétiens séparés de l'Église catholique.

C'est ce qui ressort de ses propos relativement précis concernant les Grecs. Que leur reproche-t-il? Qu'ils pèchent contre «la sainte Trinité de notre Seigneur, lorsqu'ils disent que le Saint-Esprit est issu seulement du Pere». Malgré cette erreur flagrante, ils ont «de nombreuses bonnes coutumes». Ils sont aussi tellement proches de la foi catholique qu'ils seraient faciles à convertir, si l'on apprenait leur langue et leur alphabet, et si l'on ne craignait pas d'aller prêcher parmi eux l'excellente vertu que le Fils divin possède, «en donar processio al Sant Spirit»⁴⁶.

Ainsi, pour Llull, l'histoire religieuse de l'humanité commence avec la religion naturelle, atteint une première étape avec l'Ancien Testament qu'il convient de confirmer et d'accomplir par les Évangiles. L'Islam tel que l'a révélé Mahomet est rempli d'erreurs et sont également dans l'erreur les gentils idolâtres et les Églises séparées de l'Église romaine. C'est à la gloire de celle-ci que tend cette histoire sommaire des religions qui ne manque toutefois pas d'intérêt, malgré son orientation nettement apologétique, dans l'air du temps, et quelques erreurs inévitables à cette époque. Elle porte la marque du génie lullien qui s'approprie les connaissances de son temps et les répand dans sa langue natale. On

42. *Ibid.*, 2, *ibid.*

43. *Comans*, «peuple d'origine turque qui, aux XIIIe s. occupait les rives de la Mer Noire et de la Mer d'Azov. Battus au XIIIe s. par un fils de Gengis Khan, ils émigrèrent en Hongrie» (L.F. FLUTRE, *Table des noms propres des romans du moyen âge*, Poitiers 1962, p. 225).

44. *DP*, cap. 72, 3, p. 128.

45. *Ibid.*, 4, *ibid.*

46. *Ibid.* pp. 128-129. On sait que, à l'époque où Llull écrivait la *DP*, le concile de Lyon-II se réunissait et voyait les représentants de l'Église orthodoxe accepter la procession du Saint-Esprit, telle que l'enseigne l'Église romaine. Malheureusement, cet accord fut de courte durée.

comprend aussi que la *Doctrina pueril*, écrite en catalan, ait été traduite très tôt en provençal⁴⁷ et en français⁴⁸.

Armand LLINARÈS
6, rue Léon-Dierx
F-75015 PARIS

Summary

Doctrina Pueril is one of Lull's first works. In this teaching book directed at to a young reader, five chapters are dedicated to a brief history of religion: natural religion, Judaism or Old Law, Christianity, Islam, gentility. Starting on an objective note, this history tends to become an apology of the Roman Church and orients itself towards the desire for conversion which is a constant in Lull.

47. Version provençale complète dans le ms E 4 Sup. de la Bibliothèque ambrosienne de Milan. Voir aussi *Deux traductions provençales partielles du livre de Doctrina pueril, de Raymond Lulle, associées à des remaniements de la Somme le Roi*, dans *Romania* 85 (1964) 17-48.

48. Édition: Raymond LULLE, *Doctrine d'enfant*, par A. Llinarès, Paris 1964.